



Rapport de minorité de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 5/2016 concernant la demande d'un crédit de Fr 315.000.-- pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Mesdames, Messieurs membres du Conseil Communal,

La proposition de la construction d'un trottoir à la Route de Blonay est sans opposition dans la commission. Ce sont les détails du projet qui divisent.

La Minorité des membres de la Commission en charge de l'évaluation du préavis no. 5 / 2016 préfère et accepte le préavis selon la proposition par la Municipalité.

Le projet proposé par la Municipalité prévoit le trottoir de 1.50 m de largeur
bitumeux sur 260 m entre chemin du Crotton et jusqu'au Manège de Villard, et la suite, en delà,
en perméable sur 340 m du Manège de Villard jusqu'au pont sur l'Autoroute.

Un giratoire est en planification à l'endroit Chemin des Boulingrins et Route de Blonay.

L'installation est prévue pour 2017.

Je remercie la Municipalité du choix de surface écologique, en perméable, pour une partie du trottoir.

Ce choix ajoute de variation est respectueux
à l'écologie par la réduction du bitumeux,
aux promeneurs en été par la chaleur réduite,
aux sportifs et aux chevaux de la Manège par sa surface naturelle en gravier,
évitant une augmentations des frais d'installation de CHF 55'000.00.

Le trottoir (en perméable ou en bitumeux) sera modifié de toute façon, en 2017, lors de l'installation du nouveau giratoire de Boulingrins.

Je propose acceptation du Préavis No. 5 / 2016 **sans modification**.

1814 La Tour-de-Peilz, le 22 avril 2016

Alice Voellmy, UDC